

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le dix sept Mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M^{me} Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M^{me} Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M.Jean-François HUGOT, M^{me} Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M.Michel TOUCHARD, M^{me} Valérie DUPEYRAT, M^{me} Sylvie MAZIERES, M^{me} Sarasvady GRAND, M^{me} Josette DE PISCHOF, M^{me} Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, M^{me} Françoise DALEME-LOCHOU, M.Daniel BERSARS, M^{me} Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASAURANQC, M^{me} Sylvie PTAK, M.Dominique RODRIGUE, M^{me} Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M^{me} Éliane BONIN, M.Serge TESTU.

Madame Valérie DUPEYRAT est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Élection des délégués du Conseil Municipal à divers EPCI : Communauté d'Agglomération Périgourdine (C.A.P) Péribus :

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait partie de divers organismes de coopération intercommunale. Il appartient donc au nouveau conseil de désigner ses représentants à la C.A.P et Péribus et ce, dans les formes des articles L. 5211-7 et L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales. Sont élus à l'unanimité des voix.

- Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT.
- Monsieur Michel TESTUT.
- Madame Josette DE PISCHOF.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 20 Mars 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le dix sept Mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M^{me} Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M^{me} Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M.Jean-François HUGOT, M^{me} Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M.Michel TOUCHARD, M^{me} Valérie DUPEYRAT, M^{me} Sylvie MAZIERES, M^{me} Sarasvady GRAND, M^{me} Josette DE PISCHOF, M^{me} Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, M^{me} Françoise DALEME-LOCHOU, M.Daniel BERSARS, M^{me} Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASAURANQC, M^{me} Sylvie PTAK, M.Dominique RODRIGUE, M^{me} Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M^{me} Éliane BONIN, M.Serge TESTU.

Madame Valérie DUPEYRAT est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Élection des délégués du Conseil Municipal à divers EPCI : S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) :

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait partie de divers organismes de coopération intercommunale. Il appartient donc au nouveau Conseil de désigner ses représentants au S.I.A.E.P et ce, dans les formes des articles L. 5211-7 et L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales. Sont élus à l'unanimité des voix.

- Monsieur Jacques AUBERT.
- Monsieur Jean-Bernard CHEVALARIAS.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 20 Mars 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le dix sept Mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M^{me} Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M^{me} Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M.Jean-François HUGOT, M^{me} Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M.Michel TOUCHARD, M^{me} Valérie DUPEYRAT, M^{me} Sylvie MAZIERES, M^{me} Sarasvady GRAND, M^{me} Josette DE PISCHOF, M^{me} Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, M^{me} Françoise DALEME-LOCHOU, M.Daniel BERSARS, M^{me} Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASAURANQC, M^{me} Sylvie PTAK, M.Dominique RODRIGUE, M^{me} Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M^{me} Éliane BONIN, M.Serge TESTU.

Madame Valérie DUPEYRAT est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Élection des délégués du Conseil Municipal à divers EPCI : *Syndicat Départemental d'Énergie*

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait partie de divers organismes de coopération intercommunale. Il appartient donc au nouveau Conseil de désigner ses représentants au Syndicat Départemental d'Énergie, dans les formes des articles L. 5211-7 et L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales. Sont élus à l'unanimité des voix.

- Monsieur Jacques AUBERT, titulaire –Monsieur Augustin CASAURANQC, suppléant.
- Monsieur Pierre BRUN, titulaire – Madame Éliane BONIN, suppléante.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 20 Mars 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le dix sept Mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M^{me} Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M^{me} Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M.Jean-François HUGOT, M^{me} Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M.Michel TOUCHARD, M^{me} Valérie DUPEYRAT, M^{me} Sylvie MAZIERES, M^{me} Sarasvady GRAND, M^{me} Josette DE PISCHOF, M^{me} Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, M^{me} Françoise DALEME-LOCHOU, M.Daniel BERSARS, M^{me} Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANQC, M^{me} Sylvie PTAK, M.Dominique RODRIGUE, M^{me} Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M^{me} Éliane BONIN, M.Serge TESTU.

Madame Valérie DUPEYRAT est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Élection des délégués du Conseil Municipal à divers EPCI : Conservatoire à Rayonnement Départemental :

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait partie de divers organismes de coopération intercommunale. Il appartient donc au nouveau Conseil de désigner ses représentants au Conservatoire à Rayonnement Départemental et ce, dans les formes des articles L. 5211-7 et L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales. Sont élus à l'unanimité des voix.

- Monsieur Michel TESTUT, titulaire.
- Madame Valérie DUPEYRAT, suppléante.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 20 Mars 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Huit, le dix sept Mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M^{me} Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M^{me} Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M.Jean-François HUGOT, M^{me} Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M.Michel TOUCHARD, M^{me} Valérie DUPEYRAT, M^{me} Sylvie MAZIERES, M^{me} Sarasvady GRAND, M^{me} Josette DE PISCHOF, M^{me} Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, M^{me} Françoise DALEME-LOCHOU, M.Daniel BERSARS, M^{me} Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASAURANCQ, M^{me} Sylvie PTAK, M.Dominique RODRIGUE, M^{me} Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M^{me} Éliane BONIN, M.Serge TESTU.

Madame Valérie DUPEYRAT est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation des membres élus du C.C.A.S. (Centre communal d'action sociale) :

Conformément à l'article 7 du décret n° 95/562 du 6 mai 1995, le C.C.A.S. est présidé par le Maire. Il est proposé de nommer 8 membres parmi le Conseil Municipal, les 8 autres membres étant nommés par le Maire parmi les personnes mentionnées au 4^{ème} alinéa de l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale.

Il est procédé ensuite à leur élection en respectant une représentation proportionnelle. Sont élus : Madame Françoise LIABOT-DEMARTIN, Madame Josette DE PISCHOF, Madame Carmen BARBA-CASADO, Madame Éliane BONIN, Madame Martine PAILLER, Madame Nathalie AUDY, Madame Valérie PASTOR-DUBY, Monsieur Serge TESTU.

Conformément au décret précité, les associations mentionnées au 7^{ème} alinéa de l'article 138 du Code de la Famille et de l'aide sociale seront informées collectivement par affichage en mairie et par voie de presse du prochain renouvellement des membres nommés du C.C.A.S., afin qu'elles puissent dans un délai de 15 jours formuler des propositions concernant leurs représentants.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 19 Mars 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le dix sept Mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M^{me} Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M^{me} Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M.Jean-François HUGOT, M^{me} Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M.Michel TOUCHARD, M^{me} Valérie DUPEYRAT, M^{me} Sylvie MAZIERES, M^{me} Sarasvady GRAND, M^{me} Josette DE PISCHOF, M^{me} Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, M^{me} Françoise DALEME-LOCHOU, M.Daniel BERSARS, M^{me} Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASAURANCQ, M^{me} Sylvie PTAK, M.Dominique RODRIGUE, M^{me} Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M^{me} Éliane BONIN, M.Serge TESTU.

Madame Valérie DUPEYRAT est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DESIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Les commissions suivantes ont été constituées :

CULTURE – PATRIMOINE :

Responsable	Michel TESTUT
Membres	Jean-François GROUSSIN Marie-France DELTEIL LAUGERE Martine PAILLER Valérie DUPEYRAT Augustin CASAURANCQ Sylvie PTAK Dominique RODRIGUE Sylvie MAZIERES

ÉCOLES :

Responsable	Sarasvady GRAND
Membres	Michel TESTUT Josette DE PISCHOF Valérie PASTOR – DUBY Jean-Claude AUMASSON Éliane BONIN

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Responsable	Jean-françois GROUSSIN
Membres	Jacques AUBERT Marie-France DELTEIL LAUGERE Michel TOUCHARD Françoise DALEME Daniel BERSARS Jean-François HUGOT Dominique RODRIGUE Nathalie AUDY Pascal FLAMIN Sylvie MAZIERES Jean-Claude AUMASSON

JEUNESSE – PETITE ENFANCE :

Responsable	Josette DE PISCHOF
Membres	Sarasvady GRAND Françoise DALEME Valérie PASTOR-DUBY Pascal FLAMIN Jean-Claude AUMASSON Éliane BONIN

SPORTS :

Responsable	Jean-Bernard CHEVALARIAS
Membres	Carmen BARBA-CASADO Daniel BERSARS Jean-François HUGOT Martine PAILLER Pierre BRUN Pascal FLAMIN Serge TESTU

SOLIDARITÉ :

Responsable	Françoise LIABOT -DEMARTIN
Membres	Sarasvady GRAND Josette DE PISCHOF Carmen BARBA-CASADO Valérie PASTOR-DUBY Martine PAILLER Nathalie AUDY Éliane BONIN Serge TESTU

VOIRIE - RÉSEAUX :

Responsable	Jacques AUBERT
Membres	Jean-François GROUSSIN Jean-Bernard CHEVALARIAS Françoise LIABOT-DEMARTIN Michel TOUCHARD Pierre BRUN Augustin CASAURANCQ Sylvie PTAK

VIE - ASSOCIATIVE :

Responsable	Marie-France DELTEIL-LAUGERE
Membres	Michel TESTUT Jean-françois GROUSSIN Françoise DALEME Martine PAILLER Valérie DUPEYRAT Augustin CASAURANCQ Sylvie PTAK Sylvie MAZIERES

FINANCES :

Responsable	Claude BÉRIT-DÉBAT
Membres	Michel TESTUT Sarasvady GRAND Jean-françois GROUSSIN Josette DE PISCHOF Jean-Bernard CHEVALARIAS Françoise LIABOT-DEMARTIN Jacques AUBERT Marie-France DELTEIL-LAUGERE Daniel BERSARS Pierre BRUN Sylvie MAZIERES Serge TESTU

COMMUNICATION :

Responsable	Sylvie PTAK
Membres	Jean-François GROUSSIN Marie-France DELTEIL-LAUGERE Valérie DUPEYRAT

PERSONNEL :

Responsable	Michel TESTUT
Membres	Sarasvady GRAND Jean-François GROUSSIN Josette DÉ PISCHOF Jean-Bernard CHEVALARIAS Françoise LIABOT-DEMARTIN Jacques AUBERT Carmen BARBA-CASADO Dominique RODRIGUE Nathalie AUDY Serge TESTU

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES:

Responsable	Claude BÉRIT-DÉBAT
Membres Titulaires	Sarasvady GRAND Jean-François GROUSSIN Jean-Bernard CHEVALARIAS Jacques AUBERT Marie-France DELTEIL-LAUGERE
Membres Suppléants	Michel TOUCHARD Pierre BRUN Sylvie PTAK Nathalie AUDY Jean-Claude AUMASSON

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 19 Mars 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le dix sept Mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M^{me} Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M^{me} Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M.Jean-François HUGOT, M^{me} Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M.Michel TOUCHARD, M^{me} Valérie DUPEYRAT, M^{me} Sylvie MAZIERES, M^{me} Sarasvady GRAND, M^{me} Josette DE PISCHOF, M^{me} Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, M^{me} Françoise DALEME-LOCHOU, M.Daniel BERSARS, M^{me} Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASOURANCQ, M^{me} Sylvie PTAK, M.Dominique RODRIGUE, M^{me} Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M^{me} Éliane BONIN, M.Serge TESTU.

Madame Valérie DUPEYRAT est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU C.N.A.S ET DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré depuis plusieurs années au C.N.A.S. (Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales). En Dordogne, cette adhésion passe par le Centre de Gestion (à la Maison des Communes) et un C.D.A.S. (Comité Départemental). Cet organisme propose des aides (prêts, diverses aides naissance, mariage, décès ; études enfants ; vacances ; réductions diverses, secours ...). La commune y cotise par un pourcentage de son budget (9750 € en 2007) et chaque agent paie individuellement une part de 23 € pour les actifs et 93.59 € pour les retraités.

La commune est d'autre part représentée au C.N.A.S. par un élu et un agent, chargés de la promouvoir auprès de leurs collègues ou des collectivités voisines et de siéger aux diverses assemblées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de CHANCELADE à l'unanimité décide de renouveler son adhésion au C.N.A.S. et au C.D.A.S. pour la durée du mandat et nomme Monsieur Michel TESTUT, responsable de la commission « personnel », délégué au titre du collège des élus.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 19 Mars 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Huit, le dix sept Mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M.Claude BÉRIT-DÉBAT, M.Jean-Bernard CHEVALARIAS, M^{me} Françoise LIABOT-DEMARTIN, M.Michel TESTUT, M.Jean-Claude AUMASSON, M^{me} Carmen CASADO-BARBA, M.Jean-François GROUSSIN, M.Jean-François HUGOT, M^{me} Martine PAILLER, M.Pierre BRUN, M.Michel TOUCHARD, M^{me} Valérie DUPEYRAT, M^{me} Sylvie MAZIERES, M^{me} Sarasvady GRAND, M^{me} Josette DE PISCHOF, M^{me} Marie-France DELTEIL-LAUGERE, M.Jacques AUBERT, M^{me} Françoise DALEME-LOCHOU, M.Daniel BERSARS, M^{me} Valérie PASTOR-DUBY, M.Augustin CASAURANCQ, M^{me} Sylvie PTAK, M.Dominique RODRIGUE, M^{me} Nathalie AUDY, M.Pascal FLAMIN, M^{me} Éliane BONIN, M.Serge TESTU.

Madame Valérie DUPEYRAT est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉSIGNATIONS DE 3 CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la délégation de fonction et de signature qu'il a consenti à trois Conseillers Municipaux

Monsieur TOUCHARD dans le domaine de la sécurité, Madame PTAK pour ce qui est de la communication et enfin Monsieur AUMASSON qui prend en charge le suivi de l'entretien des bâtiments publics.

Où cet exposé l'Assemblée approuve à l'unanimité ces désignations

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

CHANCELADE, le 19 Mars 2008.

Le Maire,

Claude BÉRIT-DÉBAT